



**Membres de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires :**

Les Amis de la Terre - Anticor - Attac France - CADTM France – CCFD-Terre Solidaire - CFDT - CGT – Collectif Roosevelt - CRID - Observatoire citoyen pour la transparence Financière Internationale - Oxfam France – Justice et Paix – Peuples Solidaires-ActionAid France -Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours catholique Caritas France - Sherpa - Survie - Syndicat de la magistrature – Solidaires Finances Publiques - ([www.stopparadisfiscaux.fr](http://www.stopparadisfiscaux.fr))

Deux ans après l’affaire Cahuzac et les promesses de François Hollande, quel bilan en tire la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires ?

Problème Identifié	Solution envisagée	Bilan deux ans plus tard
1. Evasion fiscale des entreprises multinationales	Dupliquer la règle de transparence comptable pays par pays à tous les secteurs d’activité	Introduction d’un reporting non public à destinations des administrations fiscales et opposition du gouvernement français malgré deux votes positifs à l’Assemblée nationale.
2. Echange automatique d’information	Pratiquer l’échange automatique d’information au sein de l’UE avec extension à des pays tiers	La France s’est engagée à échanger automatiquement des informations avec d’autres pays. Mais les pays en développement risquent de en pas avoir accès à ces informations .
3. Liste des paradis fiscaux	Contrôle de l’effectivité des accords d’échange de renseignements fiscaux	La liste française des Etats et Territoires non coopératifs ne contient aujourd’hui que des Etats non significatifs : Jersey et les Bermudes en ont été retirés en janvier 2014
4. Sociétés Ecrans	Faire progresser la transparence des personnes morales, ainsi que des entités juridiques telles que les trusts	Une nouvelle Directive Anti Blanchiment a été adoptée en 2015 au niveau de l’Union européenne mais c’est aux Etats membres de décider s’ils rendent l’accès au registre des bénéficiaires réels public ou non.
5. Renforcer les sanctions	Inéligibilité, refus d’amnistie fiscale et modification des règles de prescription	Il n’y a toujours pas d’inclusion des dispositions sur les intermédiaires financiers, les sanctions applicables aux personnes morales ou l’incrimination de l’enrichissement illicite.
6. Renforcer les dispositifs de lutte	Création d’un parquet spécialisé	Un parquet sépcial a bien été crée. Mais le Ministre du Budget a toujours le monopole en matière d’ouverture de poursuites pénales.
7. Prévention	Création d’une haute autorité pour étudier les déclarations de patrimoine et d’intérêts	La HATVP n'est pas pleinement autonome dans l'exercice de sa mission. Elle n'a pas la possibilité de procéder elle-même aux vérifications les plus courantes

Légende : Vert – proposition ambitieuse ; Orange - dans la bonne direction mais incomplet et Rouge - insuffisant